



# Trophée Objets Connectés et Services 2019

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

**R1** : le concours est organisé par SoFAB (<http://www.sofab.tv>), le FabLab de Sophia Antipolis porté par Telecom Valley (<http://www.telecom-valley.fr>).

**R2** : l'objectif du concours est la **réalisation d'un service reposant sur un ou plusieurs objets connectés**.

**R3** : le concours se déroule sur une durée d'environ cinq mois, constituée des périodes suivantes :

- période d'inscription (environ 1 mois)
- période d'évaluation des inscriptions (environ 2 semaines)
- période de réalisation (environ 3,5 mois)
- présentation au jury et au public

Les dates précises seront communiquées par l'équipe organisatrice.

**R4** : l'inscription au concours se fait par équipe, durant la période d'inscription.

Une équipe est constituée de **une à quatre personnes majeures**. La composition de l'équipe peut éventuellement changer pendant la durée du concours, dès lors que le nombre de quatre personnes n'est pas dépassé et que l'équipe organisatrice est prévenue.

**R5** : le service proposé doit intégrer **un ou plusieurs objets et une ou plusieurs applications, s'exécutant sur les objets et/ou sur des équipements programmables distants**. Au moins une interface homme / machine doit permettre à un ou plusieurs utilisateurs humains d'utiliser, d'observer ou d'interagir avec le service. La communication entre les différents éléments du système doit utiliser des réseaux sans fil ou filaires.

**R6** : lors de la présentation au jury et au public, **l'ensemble des éléments constituant le service doit tenir sur une table de 50 x 50 cm**. Si le système n'est pas autonome en énergie, seule une alimentation électrique par une prise secteur



est autorisée.

**R7** : lors de la présentation au jury et au public, certains éléments peuvent être portés par un membre de l'équipe (exemple : téléphone mobile, PC portable...). Mais ces éléments doivent tenir sur la table susmentionnée. Le service peut intégrer des éléments mobiles autonomes, mais ces derniers ne pourront pas être mobiles lors de la présentation.

**R8** : le service ne doit présenter aucun danger pour l'homme ou la nature. Son usage doit être possible devant tout public.

**R9** : le service peut intégrer des éléments déjà commercialisés. **Mais le service complet, tel que présenté au jury et au public, ne doit pas être déjà commercialisé.**

**R10** : les équipes sont encouragées à diffuser leurs réalisations (matérielles et logicielles) conformément à l'état d'esprit des mouvements du logiciel libre et du matériel libre. Des limitations d'accès aux informations concernant la conception et la réalisation sont toutefois acceptées. Mais le service doit pouvoir être présenté au public, et l'équipe doit communiquer régulièrement sur l'avancement de la réalisation (voir R16).

**R11** : il est de la responsabilité de l'équipe de s'assurer qu'elle respecte les droits intellectuels éventuellement attachés aux éléments réutilisés ou aux solutions techniques utilisées.

**R12** : **le bon fonctionnement du service pourra être démontré avant la présentation au jury et au public.** Les résultats seront communiqués au jury et au public. Le non fonctionnement du service n'est pas éliminatoire, mais sera pris en compte lors de la délibération. La procédure de démonstration sera communiquée aux équipes en début de la période de réalisation.

**R13** : pendant la période d'analyse des inscriptions, l'équipe organisatrice sélectionnera un maximum de douze équipes. La sélection portera sur la clarté de la définition du service. Il sera proposé à ces équipes une carte programmable



communicante (LoRaWAN, Sigfox, Wi-Fi, Bluetooth) pour les aider à mettre en oeuvre leur service pendant la période de réalisation. Si une équipe préfère utiliser un autre type de matériel, elle sera bien entendu libre de le faire. Les cartes attribuées aux équipes sélectionnées resteront leur propriété.

**R14** : pendant la période de réalisation, un forfait gratuit d'utilisation des services de SoFAB est proposé à toutes les équipes. Chaque semaine, les équipes disposent de 50 écrous et d'un créneau d'accès (sur réservation) à SoFAB dans la limite de 2h. Ces 50 écrous permettent de régler le temps d'utilisation des machines et la contribution des experts (Fab Manager, expert en électronique) présents à SoFAB. Les matières (impression 3D, découpe laser) sont à régler en supplément.

**R15** : en-dehors des cartes mentionnées en R13 et le forfait SoFAB mentionné en R14, l'ensemble des matériels et logiciels, ainsi que le temps passé, sont à la charge de l'équipe.

**R16** : pendant la période de réalisation, chaque équipe **doit communiquer sur l'avancement de son projet** (maturation de l'idée, prise en main des éléments techniques, difficultés éventuelles, contournements, tests, réunion d'équipe, etc.) **Le minimum à fournir est une photo et un texte de 50 mots. Ces éléments sont à envoyer à [communication@telecom-valley.fr](mailto:communication@telecom-valley.fr). chaque lundi avant 12h.** Les équipes possédant un compte Twitter personnel ou au nom de l'équipe pourront également tweeter régulièrement. Elles devront utiliser le mot-clé #TOCS2019 et mentionner @SoFABbyTV.

**R17** : pendant la période de réalisation, des sessions d'accompagnement seront proposées aux équipes. Ces sessions, non obligatoires, ont pour but de fournir des éléments concrets aux équipes n'ayant pas toute l'expérience nécessaire : gestion d'un projet objet connecté, programmation de la carte fournie, propriété intellectuelle, réseaux, plateformes IoT, impression 3D, découpe laser, réalisation d'éléments mécaniques, etc. Les équipes disposeront également d'un forum en ligne, qui leur permettra d'échanger entre elles, ainsi qu'avec l'équipe organisatrice.

**R18** : la présentation au public et au jury aura lieu lors de la conférence SophiaConf, début juillet (<https://www.telecom-valley.fr/actions/conferences-ateliers/sophiaconf/>). Les équipes doivent être présentes.



**R19** : les prix attribués sont les suivants :

- **Prix Trophée Objets Connectés & Services**
- **Prix SoFAB**, récompensant la meilleure utilisation du FabLab
- **Prix du public SophiaConf**, récompensant le meilleur pitch lors de la finale
- **Un ou plusieurs prix partenaires**